



02 APR 2026

DECISION MUNICIPALE N°005/2026/DM/C-DJO/SG DU
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'AVIS D'APPEL N°005AONO/C-DJ/CIPM-DJ/2026 DU 29/01/2026 POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE FORAGES D'EAU POTABLE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE EN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE A BATOUA BANAM DANS LA COMMUNE DE DJOHONG, DEPARTEMENT DE MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA

Le Maire de la Commune de Djohong,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales Décentralisées ;
- Vu** le décret N°77/91 du 23 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les communes, syndicats des Communes et établissements communaux modifié et complété par le décret N°90/1464 du 09 novembre 1990 ;
- Vu** le décret n°92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de Djohong ;
- Vu** le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;
- Vu** le Décret N° 2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de **Monsieur RIBOUEM à MOUGAM Louis Florent**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département de Mbéré ;
- Vu** Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- Vu** l'Arrêté N°00022/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de M. OUMAROU ISSAMA, en qualité de Maire de la Commune de Djohong à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Djohong ;
- Vu** la circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n°00000286/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025 ;
- Le procès-verbal de dépouillement des offres en date du 27 Mars 2025 ;
- Considérant** Le rapport d'analyse des offres et la proposition d'attribution contenue dans la lettre N° 001 /L/CIPM-DJ de Monsieur le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics du Mbéré en date du 23 MARS 2026

Décide :

Article 1er : Le soumissionnaire **ETS HOPE SARL , BP: Ngaoundéré tel 693 26 02 72 POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE FORAGES D'EAU POTABLE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE ENFORAGE A ENERGIE SOLAIRE RESPECTIVEMENT A BATOUA BANAM DANS LA COMMUNE DE DJOHONG,**

DEPARTEMENT DE MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA Pour un montant de **10 000 000 frs cfa** ; Toutes Taxes Comprises et délai d'exécution de **Quatre (04) mois** à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

Article 2.-La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

02 APR 2026

Djohong, le _____
Le Maire,
Oumarou Issama